

01 2 3₄₅ 6₇ 8 9 % = x-5

**L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE
EN CHIFFRES**
au 1^{er} janvier 2008



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'organisation générale et les structures



9 directions interrégionales :
Bordeaux,
Dijon,
Lille,
Lyon,
Marseille,
Paris,
Rennes,
Strasbourg
et Toulouse

1 mission des services pénitentiaires d'outre-mer :
Guadeloupe,
Guyane,
Martinique,
Mayotte,
Nouvelle-Calédonie,
Polynésie Française,
Réunion,
Saint-Pierre et Miquelon

195 établissements pénitentiaires

- 114 maisons d'arrêt (MA) et 27 quartiers MA (situés dans des centres pénitentiaires).
- 60 établissements pour peine soit :
 - 33 centres pénitentiaires (CP) qui comprennent au moins 2 quartiers de régime de détention différents.
 - 23 centres de détention (CD) et 33 quartiers (QCD).
 - 4 maisons centrales (MC) et 8 quartiers (QMC).
- 13 centres de semi-liberté (CSL).
- 1 centre pour peines aménagées (CPA) et 2 quartiers CPA dans des CP.
- 6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).

• **33 établissements à gestion déléguée** sur les 195 établissements.

• **1 établissement public de santé national, à Fresnes (EPSNF).**

• **50 610 places "opérationnelles"** (nombre de places de détention disponibles dans les établissements pénitentiaires) :

- 31 430 en MA et QMA.
- 16 057 en CD et QCD.
- 2 060 en MC et QMC.
- 204 en quartier centre pour peines aménagées (QCPA)
- 652 en centres et quartiers de semi-liberté.
- 207 places dans l'établissement public de santé national de Fresnes.

• **103 services pénitentiaires d'insertion et de probation.**

Les SPIP sont structurés en :

- 103 sièges
- 24 entités opérationnelles (services ou antennes) dédiées au milieu fermé, desservant un ou plusieurs établissements pénitentiaires
- 44 entités opérationnelles (services ou antennes) dédiées au milieu ouvert, desservant le ressort de compétence d'une juridiction
- 136 entités opérationnelles (services ou antennes) mixtes.

Les nouveaux établissements en 2008/2009

• **Ouvriront en 2008/2009 :**

- 1 établissement pénitentiaire pour mineurs (60 places).
- 11 établissements pour majeurs comportant 5 273 places.

• **13 200 nouvelles places d'ici 2012**

C'est l'objectif du programme immobilier décidé en 2002 à travers la construction de nouveaux établissements.

Actuellement sont programmés de 2008 à 2012 : la livraison de 15 centres pénitentiaires, 2 centres de détention, 3 maisons d'arrêt, 2 maisons centrales, 4 quartiers courtes peines, 1 établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM), 2 extensions d'établissements et 5 lourdes rénovations.

Structures de soins

2 200 personnels de santé (agents du ministère de la Santé)

- 175 unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA), soit une UCSA dépendant de l'hôpital de proximité implantée dans chaque établissement (à l'exception des centres de semi-liberté).
- 6 unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI) implantées dans les CHU pour les hospitalisations programmées de plus de 48 heures : Nancy (2004), Lille (2004), Lyon (2005), Bordeaux, Toulouse et Marseille (2006). Celle du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière à Paris est prévue pour 2008 et celle de Rennes pour 2009. Au total 181 lits des UHSI seront ouverts à la fin de l'année 2009.
- 26 services médico-psychologiques régionaux (SMPR) implan-

tés dans 26 établissements pénitentiaires.

- 93 secteurs de psychiatrie intervenant dans les établissements pénitentiaires au sein des UCSA.
- des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) implantées en milieu hospitalier accueilleront les hospitalisations psychiatriques (avec ou sans consentement). La première tranche, construction prévue entre 2008 et 2010, portera sur 440 places ; la seconde tranche, prévue à partir de 2010-2011, porterait sur 265 places.

Rappel : depuis la loi de janvier 1994, la prise en charge sanitaire et l'organisation des soins en milieu pénitentiaire relèvent du ministère de la Santé. Toutes les personnes détenues sont immatriculées et affiliées à la sécurité sociale.

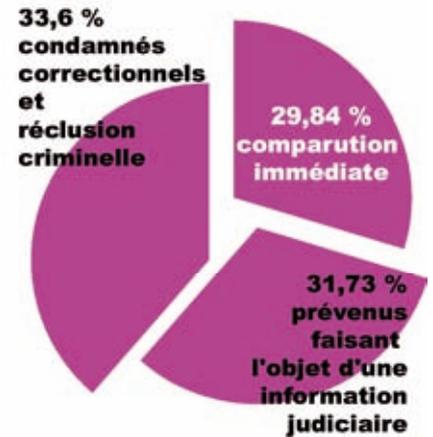
Les personnes prises en charge

En détention

- **61 076 personnes écrouées détenues** au 1^{er} janvier 2008 dont :
 - 2 246 femmes (3,7 %).
 - 724 mineurs, soit 1,2 % des personnes détenues.
- **2 927 personnes écrouées non hébergées.**
- **8,4 mois : c'est la durée moyenne de détention en 2007.**
- **Âge moyen des détenus au 1^{er} janvier : 35 ans.**
- **Taux de détention** au 1^{er} janvier 2008
 - 100,3 détenus pour 100 000 habitants
 - (contre 94,9 pour 100 000 au 1^{er} janvier 2005 et 75,6 pour 100 000 au 1^{er} janvier 2001).

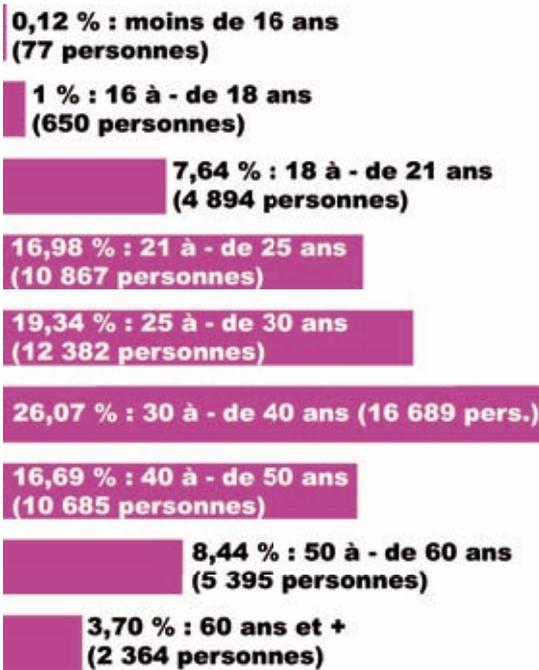
Répartition des 90 270 incarcérations

En 2007 - Métropole et outre-mer (+ 4 % en un an)



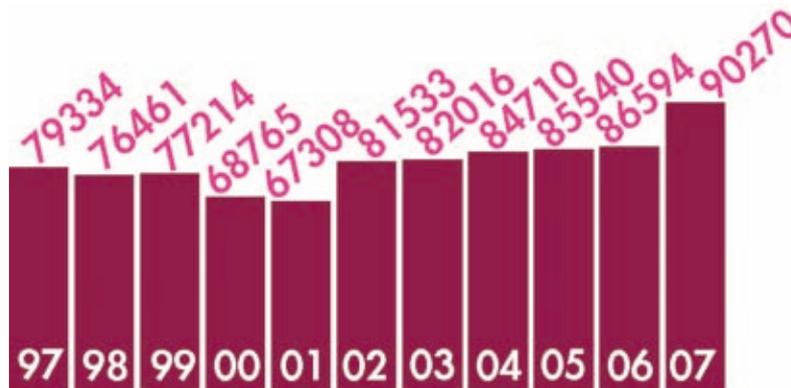
Répartition par âge des personnes écrouées

1^{er} janvier 2008



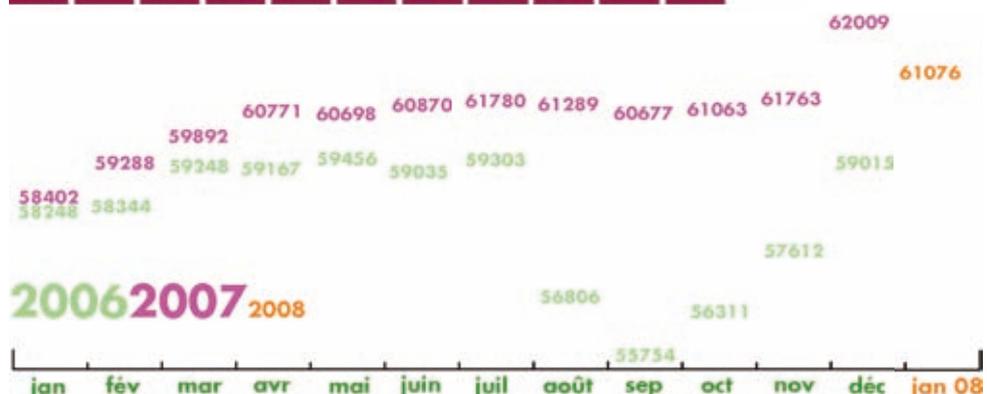
Évolution de la structure du flux d'entrées annuelles de 1997 à 2008

Ensemble des entrants par année



Évolution mensuelle de la population incarcérée

Au 1^{er} de chaque mois



Incidents en 2007

- 12 évasions (contre 11 en 2006).
- 155 mouvements collectifs (contre 265 en 2006, soit - 65 %). 6 ont nécessité l'intervention des Éris.
- 480 agressions graves commises par les détenus contre le personnel (contre 463 en 2003, 550 en 2006).
- 96 suicides (93 en 2006) ; la vigilance des personnels a permis de prévenir 512 actes auto-agressifs (506 en 2006).
- 367 actes de violences entre détenus (376 en 2006) dont 2 homicides (contre 3 en 2006).

Prévenus

Au 1^{er} janvier 2008 :

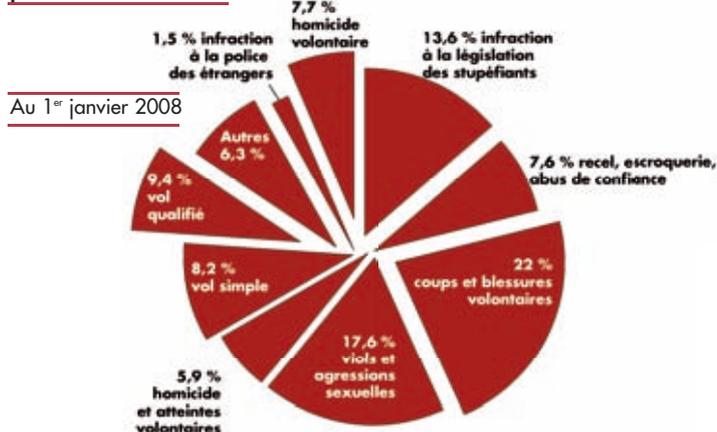
- **26 % des personnes détenues sont prévenues** soit 16 797 personnes (soit -9,1 % par rapport au 1^{er} janvier 2006).
- **40 % des femmes détenues sont prévenues** soit 897.
- **57,5 % des mineurs détenus sont prévenus** soit 416.

Condamnés

Au 1^{er} janvier 2008 :

- **47 206 condamnés** (soit 74 % des détenus).

Répartition des condamnés par infraction



Répartition des condamnés par peine



Composition de la tranche 5 ans et plus

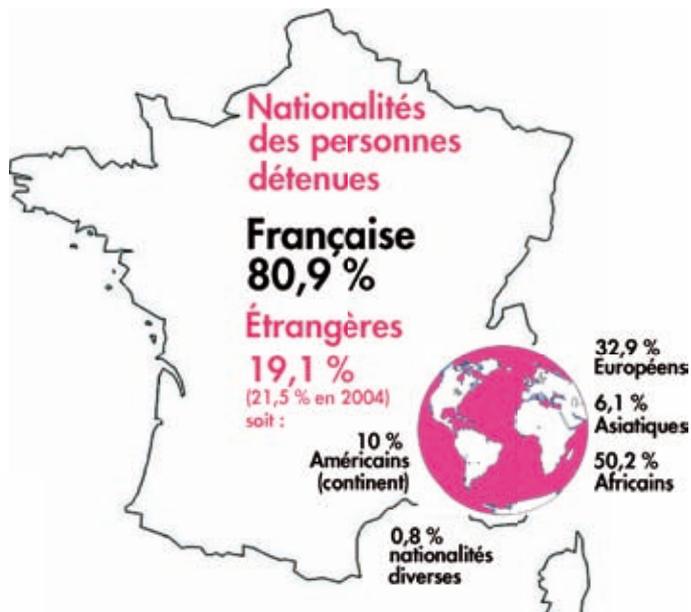
pour les personnes condamnées à une peine de réclusion ou de détention criminelles

De 5 ans à - de 10 ans : 3 %
 De 10 ans à - de 20 ans : 72 %
 De 20 à - de 30 ans : 19 %
 Perpétuité : 6 %

Sorties

• **85 375 sorties en 2007.** En 2007, 83(*) suspensions de peine pour raisons médicales ont été accordées. Depuis la loi du 4 mars 2002, 370(*) personnes détenues ont bénéficié de cette mesure.

(*) estimations.



Mesures d'individualisation de la peine

Elles visent à faciliter la réinsertion des personnes détenues, et comprennent notamment les mesures d'aménagement de peine permettant de préparer la sortie de prison.

Répartition des mesures d'individualisation de la peine

Au 1^{er} janvier 2008



En 2007 :

- **53 111 (*) permissions de sortir.**

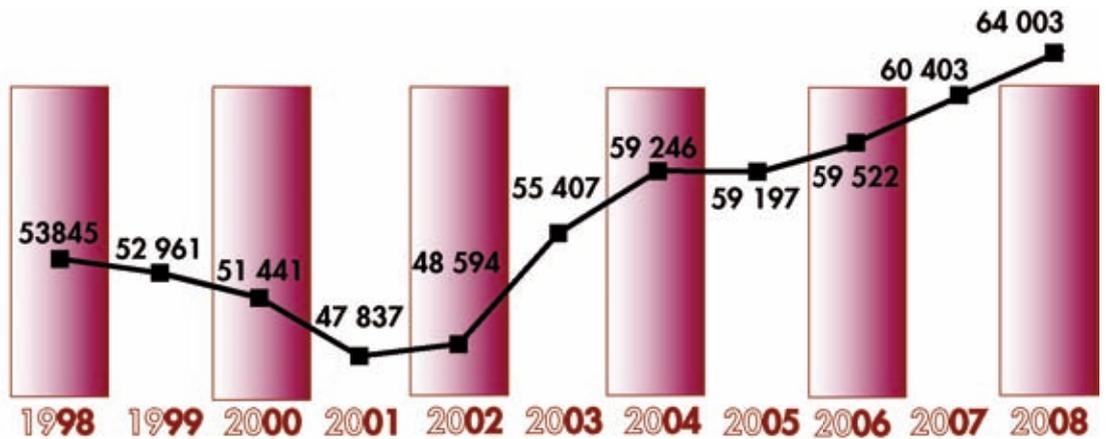
(*) estimations.

- **Nombre de personnes ayant bénéficié d'un aménagement de peine au 1^{er} janvier 2008 :**

- 2 506 placements sous surveillance électronique, soit + 52 % par rapport au 1^{er} janvier 2007.
- 1 632 placements en semi-liberté, soit + 22 %.
- 805 placements à l'extérieur, soit + 14 %.
- Libération conditionnelle : voir estimation en rubrique "milieu ouvert".

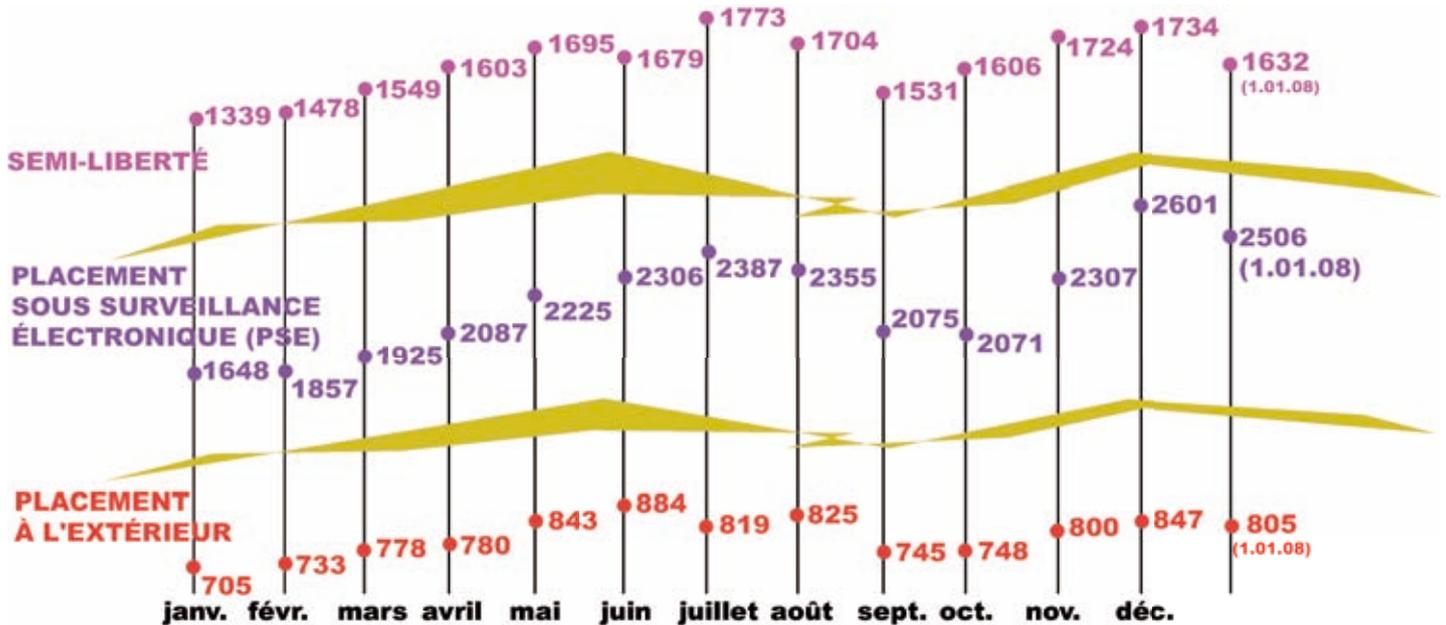
Les personnes prises en charge

Évolution de la population écrouée (détenue et non hébergée) depuis 1998
Au 1^{er} janvier



Évolution mensuelle des mesures de semi-liberté, de placement sous surveillance électronique et de placement à l'extérieur en 2007

Au 1^{er} du mois



Le placement sous surveillance électronique (PSE) est devenu le 1^{er} aménagement de peine comportant écrou prononcé sur le territoire national. Son prononcé a triplé entre 2005 et 2007. Il représente près de 50 % des aménagements de peine.

En 2007, les décisions de placement sous surveillance électronique ont été de 7 900 (+ 42 % par rapport à 2006).

Milieu ouvert

• Au 1^{er} janvier 2008 :

148 077 personnes sont suivies* en milieu ouvert par les SPIP au titre d'au moins une mesure, soit avant le jugement, soit après pour l'exécution d'un aménagement de peine.

• **162 491 mesures* sont suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)**

• 3 115 personnels d'insertion et de probation suivent 148 000 personnes soumises à une obligation de justice en milieu ouvert (sursis avec mise à l'épreuve, libération conditionnelle, contrôle judiciaire...) et 61 300 détenus. (* estimations)

Les actions de réinsertion

Travail et formation professionnelle rémunérée

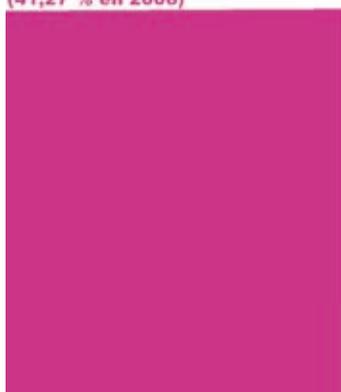
22 154
36 956 349 €

détenus ont eu, en moyenne mensuelle, une activité rémunérée en 2007, soit 612 de plus qu'en 2006

Montant des rémunérations brutes versées durant l'année 2007 au titre des activités de production (hors MOM), soit + 2,05 % par rapport à 2006, pour 1 832 644 journées travaillées, soit - 12 925 (ou -0,3%) par rapport à 2006.

Répartition des activités salariées des détenus en 2007

39,9 % employés par des concessionnaires (41,27 % en 2006)



30,4 % employés au service général (30,6 % en 2006)



14,6 % en formation professionnelle (15,8 % en 2006)



9,7 % en travail à l'extérieur (6,2 % en 2005)



5,4 % employés par le SEP (5,2 % en 2006)



- **Taux d'activité rémunérée en 2007 : 38,18 %** (soit 1,06 point en moins qu'en 2006). Ce taux varie selon le type d'établissement : 32,05 % en maison d'arrêt et 51,3 % en établissement pour peine.

- **Rémunération mensuelle nette (emploi temps plein) :**

- 508 euros au service de l'emploi pénitentiaire (SEP).
- 359 euros en concession
- 202 euros au service général
- 2,26 euros/h en formation professionnelle

Actions de formation professionnelle

3 628 659

heures stagiaires, dont 82,5 % sont des formations rémunérées suivies par

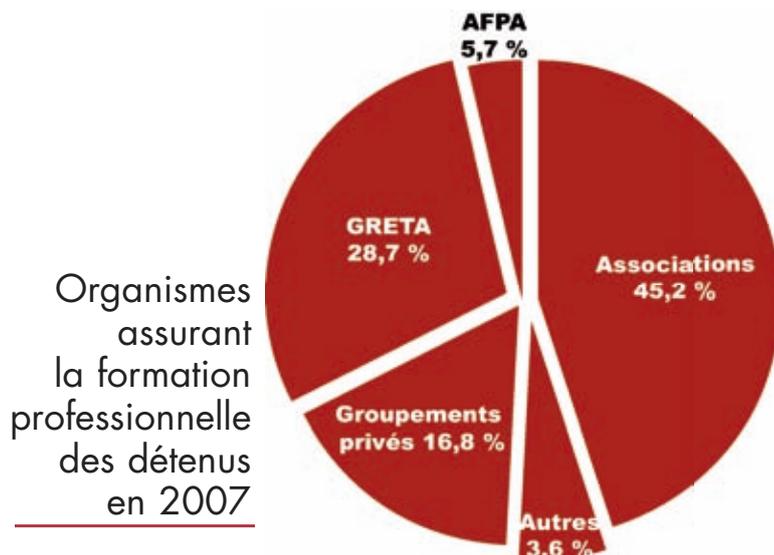
20 506 détenus

12 621 détenus ont bénéficié d'une action de préqualification et de qualification.

4 026 détenus ont bénéficié d'une action de remise à niveau, APP, enseignement à distance, remobilisation

2 262 détenus ont participé à une action de préparation à la sortie

2 014 détenus ont suivi une action de lutte contre l'illettrisme, alphabétisation, français langue étrangère.



Répartition des diplômes et certifications accordés en formation professionnelle

- CFG : présentés 303 ; reçus 252
- Diplôme de niveau 5 : présentés 902 ; reçus 668
- Diplôme de niveau 4 : présentés 40 ; reçus 30
- Diplôme de niveau supérieur : présentés 19 ; reçus 15
- Obtention partielle de diplômes : 155
- Certifications : 877
- Certifications sur poste de travail : présentés 34 ; reçus 26
- Livret de compétences : 3 354

Les actions de réinsertion

Enseignement

• Pour les publics détenus qui suivaient des études avant leur incarcération, l'enseignement dispensé assure la poursuite de leur formation initiale. Pour les personnes les plus en rupture avec les cursus scolaires initiaux, l'enseignement met en œuvre des démarches de remobilisation et de parcours individualisés. Pour les autres, il s'agit de la reprise de la formation générale de base, soit d'une formation générale intégrée dans une formation professionnelle ou d'une formation à visée diplômante.

• **Niveau de formation de la population pénale** : le repérage systématique des personnes illettrées, initié depuis 1995, s'est opéré en 2007 dans 166 sites pénitentiaires sur 175 auprès de 43 946 personnes. Il montre que la population détenue est globalement en très grande difficulté :

- 1,4 % n'ont jamais été scolarisés.
- 3 % ne parlent pas du tout le français et 4,6 % le parlent de manière rudimentaire.
- 49 % sont sans diplôme.
- 75 % ne dépassent pas le niveau CAP.
- 32 % des personnes sont issues de cursus courts ou d'échecs du système scolaire (primaire, enseignement spécialisé, CPPN, collège avant la 3^e).
- 11,5 % sont en situation d'illettrisme grave ou avéré au regard du test.
- 13,7 % échouent au test du fait de difficultés moindres.

• **Formation générale des adultes** :

- 28 339 (61,5 %) ont suivi une formation de base (alphabétisation, illettrisme, remise à niveau, préparation CFG).
- 13 233 (28,8 %) ont suivi une préparation au brevet, CAP ou BEP.
- 3 659 (7,9 %) ont préparé le baccalauréat ou DAEU.
- 805 (1,8 %) ont suivi des études supérieures.

• **Réussite aux examens**

• **6 203 personnes détenues adultes ont été candidates à un examen**

• **4 725 (76 %) ont été reçues dont :**

- **3 804** au CFG (Certificat de Formation Générale)
- **266** à un CAP ou un BEP
- **466** au diplôme national du brevet
- **28** au baccalauréat (+ **42** partiellement)
- **107** au DAEU (+ **50** partiellement)
- **54** à un diplôme de l'enseignement supérieur (+ **53** partiellement)
- Nombre de livrets d'attestation : **17 323**

• À la rentrée scolaire de 2007 : **382 postes d'enseignants** du premier degré, pour la plupart spécialisés, plus des vacataires intervenant sur une enveloppe de **1 189 heures supplémentaires année. 48 professeurs à temps plein et 2 780 heures année de vacation du second degré.**

Grâce à ces **12 700 heures** de cours assurées chaque semaine, l'obligation scolaire est respectée pour les moins de 16 ans et une démarche incitative est adoptée vis-à-vis des mineurs de 16 et 17 ans. Des associations de bénévoles assurent par ailleurs des actions de soutien pédagogique et des activités culturelles auprès de groupes de détenus (voir en rubrique *partenaires*).

• En 2007, **23 % de la population pénale a bénéficié de cours à tous niveaux de formation.** Ainsi, tout au long de l'année, **46 036** détenus ont été scolarisés.

4 484 détenus ont suivi des cours par correspondance avec l'association Auxilia (63 %), avec le CNED (16 %) et avec d'autres organismes (21 %).

Mineurs

• En 2007, **2 965 mineurs ont été scolarisés.**

• Les réussites aux divers examens et validations sont significatives. **Sur les 479 jeunes présentés à un examen en 2007, 368 ont été reçus (77 % de réussite) :**

- **317 certificats de formation générale**
- **2 CAP ou BEP**
- **45 diplômes national du brevet**
- **4 baccalauréats**
- **2 475 livrets d'attestation**

Par ailleurs **199 mineurs ont obtenu le brevet informatique et internet et 382 ont été reçus à l'attestation de sécurité routière.**

• **En formation de base :**

- 125 (4 %) Français langue étrangère
- 355 (12 %) Alphabétisation et lutte contre l'illettrisme
- 1 693 (57 %) en remise à niveau et préparation du CFG

• **En formations secondaires :**

- 359 (12 %) Préparation du brevet des collèges
- 373 (13 %) Préparation du CAP ou du BEP
- 60 (2 %) second cycle du secondaire, préparation au baccalauréat.

Le sport

• **Structures**

210 salles de musculation ; 185 terrains extérieurs multi-sport (dont 63 cours de promenade) ; 110 salles d'activité polyvalentes ; 71 terrains de football ; 38 gymnases.

• **Les intervenants**

215 surveillants moniteurs de sport ; 61 surveillants faisant fonction ; 24 agents de Justice ; 27 professeurs d'EPS ; 130 vacataires.

• **Activités**

4 heures par détenu par semaine en moyenne.

• **Partenariat**

19 partenaires nationaux ; 14 conventions cadres, 6 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les fédérations sportives nationales. Un protocole d'accord entre le ministère de la Justice et le ministère de la Jeunesse et des Sports a été signé début 2007.

Les cultes

Les personnels cultuels regroupent les aumôniers titulaires (rémunérés et bénévoles) et les auxiliaires d'aumônerie.

- 1110 personnels cultuels, dont 339 rémunérés et 771 bénévoles, dont 74 auxiliaires.

La répartition selon les confessions est la suivante :

- 568 catholiques, 294 protestants, 117 musulmans, 65 israélites, 66 divers.

La réinsertion

Secteur associatif - partenaires

L'administration pénitentiaire favorise le développement des actions du secteur associatif dans un souci de complémentarité.

Les associations nationales partenaires conventionnées :

- **AIDES** : la convention cadre nationale d'objectifs entre la DAP, la DGS et AIDES porte sur l'animation et le suivi des actions conduites autour du VIH/Sida, des hépatites et des IST, par les intervenants de l'association au sein des établissements pénitentiaires. Ces actions visent à favoriser la médiation, l'écoute, l'information et la formation des personnes détenues et des professionnels, la préparation à la sortie et le suivi à l'extérieur et les actions de soutien en direction des familles.

- **L'ANVP** (association nationale des visiteurs de prison). Elle aide moralement et matériellement les détenus et leurs familles pendant la période de détention et participe à la réinsertion sociale des détenus au travers de l'action de leurs bénévoles. Les visiteurs de prison rencontrent en parlant avocat des personnes incarcérées, désignées par le SPIP, notamment les plus isolées. Ils leur apportent un réconfort moral, une écoute, des connaissances et un savoir-faire.

- **AUXILIA** ("formation et amitié. une nouvelle chance") offre aux personnes en grande difficulté (détenus - handicapés - chômeurs de longue durée) de les aider à se réinsérer socialement et professionnellement en leur apportant une formation personnalisée, par correspondance essentiellement, grâce à un réseau de 1 300 enseignants bénévoles.

- **La Cimade** : le protocole de partenariat national signé entre la DAP, le SADJPV et la Cimade en septembre 2005, actualisé en février 2007, définit le champ d'intervention de l'association auprès des personnes de nationalité étrangère détenues dans les établissements pénitentiaires : entretien individuel, diagnostic et mise en place d'actions de soutien auprès des personnes détenues désignées par le SPIP, formation et information des intervenants et des professionnels sur le droit des étrangers.

- **CLIP**. Créé en 1985, CLIP (Club informatique pénitentiaire) intervient en milieu pénitentiaire pour former à la micro-informatique et à la bureautique des personnes incarcérées. Son réseau de 185 formateurs bénévoles intervient dans 50 établissements.

- **Le Courrier de Bovet** organise des échanges de correspondance entre les personnes détenues ayant de longues peines à subir et des personnes de l'extérieur. L'association compte aujourd'hui plus d'un millier d'adhérents correspondant avec environ 1 300 personnes incarcérées.

- **La Croix-Rouge française**. La convention signée avec l'administration pénitentiaire décline deux objectifs principaux : mettre en place au sein d'établissements pénitentiaires un accès à un dispositif de téléphonie sociale et d'écoute (CRED) et mettre en réseau les intervenants Croix-Rouge en milieu pénitentiaire dont les actions couvrent la lutte contre l'indigence, les formations au premiers secours ou le maintien des liens familiaux.

- **La FARAPEJ** (fédération des associations réflexion-action prison et justice, soit 65 associations adhérentes regroupant plus de 2 700 bénévoles, 150 salariés). Les associations développent des activités diverses auprès des personnes sortant de prison, des personnes incarcérées et de leurs familles (accompagnement, maintien des liens familiaux, hébergement...) et mènent également de nombreuses interventions auprès des collectivités locales afin de faciliter la mise en œuvre des sanctions pénales alternatives à l'incarcération.

- **La FNARS** (fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) fédère au plan national 750 associations ou organismes publics qui, ensemble, gèrent près de 2 200 établissements et services. Plus de 90 % des CHRS généralistes et près de 50 % des CHRS spécialisés pour l'accueil des réfugiés sont gérés par des adhérents de la FNARS offrant plus de 45 000 places réparties entre l'hébergement collectif et l'hébergement éclaté.

- **La FREP** (fédération des relais enfants-parents) a pour objet de développer et faciliter l'implantation d'équipes associatives désireuses d'aider au maintien des relations entre l'enfant et son parent incarcéré. Elle regroupe 21 associations adhérentes dont 12 relais régionaux et 400 volontaires encadrés par plus de 50 professionnels.

- **Le GENEPI** (groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées). Cette association, créée en 1976, propose des actions de soutien scolaire et des activités socio-éducatives aux

personnes détenues. Plus de 1 300 étudiants bénévoles interviennent dans plus de 80 établissements pénitentiaires.

- **Le Secours catholique**. Un protocole d'accord signé avec la direction de l'administration pénitentiaire prévoit son intervention, en accord avec les SPIP (services pénitentiaires d'insertion et de probation), notamment en matière d'indigence, d'aide aux sortants démunis et d'accueil des personnes en travaux d'intérêt général (TIG).

- **Sidaction** : la convention signée le 8 février 2007 avec l'association "Sidaction-Ensemble contre le Sida" a pour objet le soutien méthodologique et financier des associations chargées de développer des programmes de lutte contre le VIH et les hépatites en détention.

- **L'UFRAMA** (union des fédérations régionales d'associations de maisons d'accueil des familles et proches de personnes incarcérées) regroupe 7 fédérations, 90 associations adhérentes et apporte un soutien méthodologique aux 145 associations de maisons d'accueil de familles de détenus en France métropolitaine et d'outre-mer.

Au total, 4 262 328 euros ont été versés par l'administration pénitentiaire au secteur associatif en 2007 (+ 9,6 % par rapport à 2006) : 790 569 euros aux associations nationales et 471 759 euros aux associations locales (soit 601 projets associatifs).

Maintien des liens familiaux

- En 2007, **482 269 € de subventions** de fonctionnement ont été accordées par l'administration pénitentiaire aux associations tant nationales que locales, œuvrant dans le domaine du maintien des liens familiaux. La création des maisons d'accueil de Mende et Saint-Etienne ont été financées à hauteur de **141 600 €**.

- L'administration pénitentiaire met actuellement à disposition :

- 150 structures d'accueil des familles en attente de parloirs
- 25 structures d'hébergement pour les familles venant de loin
- 55 salles d'attente intra murs.

- **Sept unités de visite familiale (UVF) sont en fonctionnement** : dans 3 maisons centrales (Rennes, Saint-Martin de Ré, Poissy) et dans les 4 établissements du plan 4 000 comprenant un centre de détention. 17 nouveaux établissements du programme 13 200 comprenant un centre de détention en seront équipés. Il s'agit d'appartements (de 2 à 3 pièces) où des personnes condamnées à de longues ou moyennes peines ne bénéficiant pas de permissions de sortir peuvent recevoir leur famille pour une durée allant jusqu'à 72h. Par ailleurs, 30 parloirs familiaux (petites salles préservant la confidentialité et l'intimité, d'une superficie variant de 12 à 15 m²) équiperont d'ici fin 2008 neuf des dix maisons centrales.

Accès à la culture et actions culturelles

Partenariat :

- 2 protocoles d'accord entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et 21 conventions régionales entre les directions interrégionales des services pénitentiaires et les directions régionales des affaires culturelles.

- 13 chargés de mission culture/prison et 12 coordinateurs culturels départementaux.

- 562 conventions partenariales actives entre des institutions culturelles, des SPIP et des établissements pénitentiaires pour l'organisation d'ateliers de pratiques artistiques et l'accueil de spectacles ou d'expositions.

Bibliothèques :

- 76 % des établissements pénitentiaires animent leur bibliothèque avec le concours des bibliothèques publiques ; 47 % sont ouvertes au moins 24 heures par semaine ; 79 % sont centrales, accessibles et gérées par un détenu bibliothécaire ; 33 % bénéficient d'interventions hebdomadaires de bibliothécaires professionnels.

Audiovisuel :

- 30 structures audiovisuelles organisent des projections, des ateliers de pratique artistique ou animent la programmation du canal interne des établissements pénitentiaires.

Manifestations culturelles :

Participation aux manifestations proposées par le ministère de la Culture : Lire en fête, les Journées du Patrimoine, la Fête de la Musique, Un été au ciné, le Printemps des poètes, la Semaine de la langue française...

Le personnel

Effectifs

- **31 838 agents** au 1^{er} janvier 2008 équivalents temps plein travaillé, comprenant :
 - 23 551 personnels de surveillance dont 391 ÉRIS (+ 3,4 %*)
 - 3 003 personnels administratifs
 - 3 115 personnels d'insertion et de probation (+12 %*)
 - 523 personnels techniques
 - 364 personnels de direction
 - 389 personnels exerçant en administration centrale
 - 893 personnels non-titulaires (toutes catégories confondues).(*) par rapport à 2007.

- **Effectifs de l'ÉNAP** : 215 titulaires au 1^{er} janvier 2008.

- **1 623 personnes recrutées en 2007 dont 1 255 surveillants et 272 personnels d'insertion et de probation.**

Formation

Précisions : Les chiffres de formation de l'ÉNAP ne sont pas comparables avec ceux des années précédentes puisque plusieurs promotions d'élèves (notamment de surveillants) se croisent ou se sont croisées, chevauchant la date du 1^{er} janvier 2008.

- **Formation initiale (ÉNAP)** en cours au 1^{er} semestre 2008
 - **16 élèves directeurs (promotion 37)**, soit 7 hommes et 9 femmes.
 - **54 élèves CSIP** (10^e promotion).
 - **290 élèves CIP** (12^e promotion). À rajouter, au cours du premier semestre 2008, 150 élèves composant la 13^e promotion.
 - **90 élèves lieutenants pénitentiaires** (12^e promotion), soit 61 hommes et 29 femmes. À rajouter, au cours du premier semestre 2008, 73 élèves composant la 13^e promotion.
 - **619 élèves surveillants** (170^e promotion), soit 370 hommes et 249 femmes. À rajouter au cours du 1^{er} semestre 2008 : 534 élèves hommes et femmes confondus composant la 171^e promotion, soit un total de 1 153 élèves surveillants.
 - **150 élèves 1^{er} surveillant**, soit 118 hommes et 32 femmes.
 - **150 adjoints administratifs**, hommes et femmes confondus, à rajouter au cours du 1^{er} semestre 2008.
- **Démissions 2007** :
 - 169^e promotion d'élèves surveillants : 19 hommes démissionnaires et 3 femmes (3,6 %).
 - 170^e promotion d'élèves surveillants : 21 hommes démissionnaires et 12 femmes (5,3 %).
 - 12^e promotion de conseillers d'insertion et de probation : 2 hommes démissionnaires et 3 femmes (1,76 %).

- **Formation initiale (en 2006)** : 3 466 stagiaires, soit 324 504 jours de formation.

Formation continue (ÉNAP)

NB : Concernant le système de comptabilisation de la formation continue : un agent est comptabilisé comme stagiaire à chaque fois qu'il suit une formation différente. En revanche, la comptabilisation du nombre de jours de formation est identique pour les formations continues et initiales. Ex : 10 stagiaires participant à une formation de 5 jours = 50 jours de formation (10 fois 5).

- En 2007 : **59 911 stagiaires soit 79 959 jours de formation.**
- Dépenses de formation hors rémunération des stagiaires : **5 917 204 €** (dépenses de fonctionnement et dépenses pédagogiques)
- Nbre de jours de formation/agent : 2,48

Éris (équipes régionales d'intervention et de sécurité)

- 383 agents qui ont effectué 3 259 missions depuis 2003 dont 959 en 2007. Sur les 5 premiers mois de 2008, 256 missions dont 11 interventions.
- En 2007, 3 % des missions seulement sont liés à des incidents en détention. Les 9 équipes régionales participent surtout à la sécurisation de transfèvements (31 %), de travaux en établissements (20 %) et de soutien établissement (10 %).

Rémunérations (au 1/05/08, hors indem. de résid.)

| Personnels d'insertion et de probation Rémunération nette mensuelle (primes comprises) en euros | Début de carrière | Fin de carrière |
|---|-------------------|-----------------|
| Élève conseiller d'insertion et de probation | 1 436 | |
| Conseiller d'insertion et de probation | 1 473 | 2 536 |
| Chef des services d'insertion et de probation | 2 001 | 2 888 |
| Directeur d'insertion et de probation (*) | 1 595 | 3 578 |
| Directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation (*) (* hors prime de responsabilité) | 2 668 | 3 548 |

| Personnels de surveillance Rémunération nette mensuelle (*) en euros | Début de carrière | Fin de carrière |
|---|-------------------|-----------------|
| Élève surveillant (**) | 1 338 | |
| Surveillant | 1 398 | 2 053 |
| Surveillant brigadier | 1 719 | 2 188 |
| Premier surveillant | 1 895 | 2 337 |
| Major | 2 202 | 2 504 |
| Lieutenant pénitentiaire | 1 617 | 2 615 |
| Capitaine pénitentiaire | 2 165 | 2 885 |
| Commandant pénitentiaire | 2 796 | 3 470 |

* hors primes de nuit, dimanche, résidence, heures supplémentaires, indemnités de résidence et de responsabilité
** primes de stages incluses (PSS)

| Personnels techniques Rémunération nette mensuelle (*) en euros | Début de carrière | Fin de carrière |
|--|-------------------|-----------------|
| Adjoint technique | 1 388 | 2 200 |
| Technicien | 1 564 | 2 460 |
| Directeur technique (2 ^e classe) | 1 629 | 3 580 |

* Primes comprises, hors primes de résidence

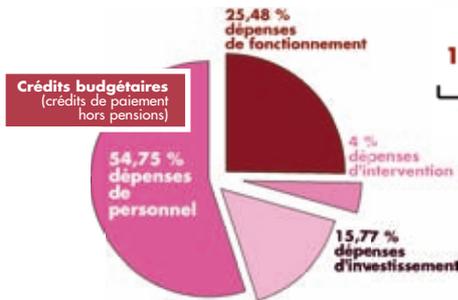
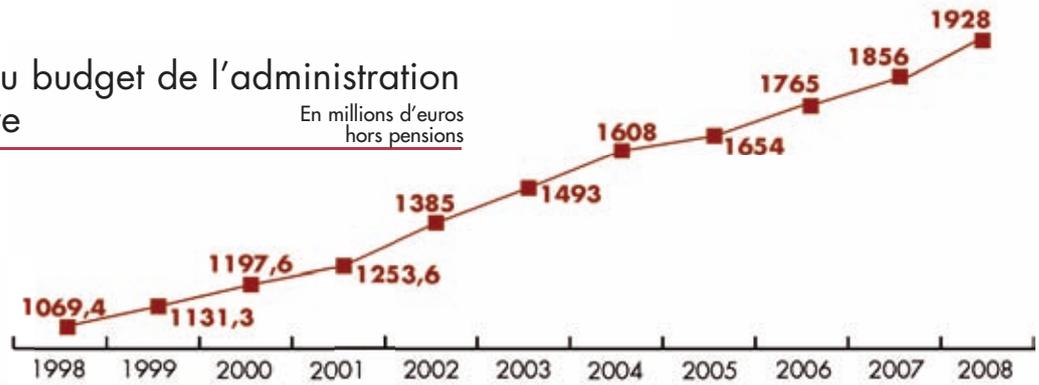
| Personnels administratifs Traitement net mensuel primes incluses en euros | Début de carrière | Fin de carrière |
|--|-------------------|-----------------|
| Adjoint administratif | 1 442 | 1 811 |
| Adjoint administratif principal | 1 462 | 2 061 |
| Secrétaire administratif | 1 616 | 2 587 |
| Attaché d'administration | 1 998 | 3 362 |
| Attaché d'administration principal | 2 379 | 3 974 |
| Conseiller d'administration | 2 860 | 3 751 |

| Personnels de direction Traitement net mensuel, hors IFO (prime liée aux fonctions occupées) en euros | Début de carrière | Fin de carrière |
|---|-------------------|-----------------|
| Élève directeur | 1 613 | |
| Directeur des services pénitentiaires | 1 917 | 4 364 |
| Directeur interrégional et fonctionnel | 3 200 | 5 275 |

Le budget

Évolution du budget de l'administration pénitentiaire

En millions d'euros hors pensions



• **1,928 milliard d'euros.** C'est le budget (hors pensions) de l'administration pénitentiaire en 2008, soit + 3,9 % d'augmentation par rapport au budget 2007. Il représente plus du tiers du budget de la Justice.

Communication

- **180 reportages** dans les établissements et services pénitentiaires sont demandés en moyenne chaque mois dont **70 % accordés en moyenne.**
- L'administration pénitentiaire mène des campagnes publicitaires chaque année depuis 2002 pour recruter des surveillants. En 2007, la campagne s'est déroulée dans la presse écrite, sur Internet mais aussi à la radio et sur les téléphones mobiles. Pour la première fois en 2007, les personnes intéressées pouvaient s'inscrire directement sur Internet : sur les 17 000 inscrits, 12 000 ont utilisé ce nouveau service.

Quelques chiffres européens (données 2005 et 2006)

NB : seuls deux indicateurs donnés par l'étude sont ceux de 2006

| | taux d'incarcération pour 100 000 habitants en 2005 | taux de détention pour 100 000 habitants au 1/09/2006 | densité carcérale pour 100 places au 1/09/2006 | durée moyenne de détention (en mois) en 2005 | taux d'évasion pour 10 000 détenus en 2005 |
|---------------|---|---|--|--|--|
| Allemagne | 86,5 | 95,8 | 98,7 | nc | 1 |
| Autriche | 172,7 | 105,4 | 103,4 | 7,8 | 19,4 |
| Belgique | 145,7 | 95,6 | 117,9 | 7,3 | 21,9 |
| Danemark | 340,3 | 69,2 | 91,6 | 2,6 | 53,2 |
| Espagne | nc | nc | nc | nc | 0,3 |
| Finlande | 143,5 | 70,6 | 105,5 | 6,2 | 65,4 |
| France | 135,4 | 91,6 | 114,8 | 8,4 | 3,6 |
| Grèce | nc | 90,9 | 168 | nc | nc |
| Hongrie | 124,2 | 155 | 137 | 16,9 | nc |
| Irlande | 258,8 | 74,3 | 91,5 | 3,5 | 4,2 |
| Italie | 152,9 | 65,2 | 88,6 | nc | 3,2 |
| Irlande du N. | 356,9 | 86,2 | 99,7 | nc | 7,5 |
| Norvège | 253,2 | 67,8 | 95 | 3,1 | 32,3 |
| Pays-Bas | 273,0 | 124,9 | 93 | 4,2 | 6,9 |
| Portugal | 53,1 | 119,4 | 104,3 | nc | 24,1 |
| Angl. P-d-G | 245,8 | 145,1 | 96,7 | nc | 3,7 |
| Ecosse | 753,9 | 140,6 | 112,5 | 2,1 | 2,9 |
| Suède | 240,7 | 79 | 106,2 | 3,6 | 43,9 |
| Suisse | 738 | 79 | 87,3 | 1,3 | nc |
| Rép. Tchèque | 185,9 | 185,6 | 99,9 | nc | 4,7 |

nc : chiffres non communiqués.

Source : Conseil de l'Europe - étude SPACE Survey 2006, 23 janvier 2008



Directeur de publication : Claude d'Harcourt. **Rédactrice en chef** : Jocelyne Rande.
Maquette : Francis Mizio/SCERI. **Impression** : STIPA. **ISSN** : 1291-4630.

www.prison.justice.gouv.fr

Direction de l'administration pénitentiaire

Service de la communication et des relations internationales

13, place Vendôme 75042 Paris Cedex 01 - tél. 01 49 96 28 15

MINISTÈRE DE LA JUSTICE